Mon voisin ne veut pas que j'intervienne sur le mur de ma maison

---
Par YannP

Bonjour

J'ai demandé une étude pour bénéficier de l'isolement des murs extérieurs à 1 euro,

Je viens d'acheter une maison de plain pied qui a un long mur d'environ 40 * 3 mètres donnant chez le voisin et plus précisément le long d'une partie de son jardin. Le mur m'appartient est nu coté jardin voisin.

Lors de l'étude, le technicien et moi avons du aller chez le voisin afin qu'il estime la longueur a traiter, l'état de mon mur coté voisin et l'endroit où poser l échafaudage.

Le voisin qui nous accompagnait m'a indiqué qu'il avait planté des fleurs et arbustes le long du mur et a demandé si l'Échafaudage allait être un problème,
Le technicien lui a répondu qu'effectivement, une partie de sa végétation allait etre coupée pour permettre les travaux.

Dès lors, mon voisin m'a indiqué qu'il refuserait tout travaux dans son jardin et ne donnera donc pas accès a celui ci,

J'ai plusieurs questions
1- si je suis éligible, ai je un recours pour obliger mon voisin a autoriser les travaux.
2 ? Si je suis éligible et qu'il n'y a pas de recours possible, existe t il un moyen juridique permettant de formaliser une conciliation quitte à l'indemniser du montant de ses plantations détruites, => vers qui me tourner ?
3 ? j'ai découvert que mon mur coté jardin voisin était couvert de lierre entraînant une porosité du mur. => puis l'obliger a retirer ce lierre ? Voire est il obligé de me laisser le passage pour que je retire ce lierre ?
4- Si rien n'est possible, est il pertinent de lui envoyer une lettre recommandée indiquant son refus de me donner les moyen d'isoler ma maison, voire de retirer le lierre ou de boucher les fissures et de mettre en cause sa responsabilité pour des infiltrations possibles futures ?

Je vous remercie de vos premiers conseils

Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Si votre mur est en limite de propriété, vous ne pouvez pas procéder à une isolation par l'extérieur car cela créerait un empiétement chez le voisin.

Par YannP

Bonsoir et merci
Ha, ca ce n'est pas une bonne nouvelle!
Meme si le ravalement d'une épaisseur de 8 cm, ne touche pas son sol ?

Cordialement

Par janus2

Oui, même pour 1cm, vous n'avez pas le droit d'empiéter sur le terrain du voisin. Les vendeurs d'isolation par l'extérieur oublient souvent ce "détail".

Par ESP

Bonjour à tous
Petite aparté
Techniquement, attention aux travaux mal faits, qui représentent un grand nombre de réclamations.

8cm, c'est bizarre, habituellement 11 à 14 cm...quel matériaux posent-ils ?